



NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Annexe délibération 2026-06-05

Sommaire

Table des matières

1.	PRESENTATION GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025	4
1.1	BP 2025 – Section de fonctionnement	5
1.2	BP 2025 – Section d'investissement	6
1.3	CA 2025- Bilan de la section de fonctionnement	7
1.4	CA 2025 - Bilan de la section d'investissement.....	7
2.	L'ANALYSE DETAILLEE DE L'EXECUTION PAR SECTION ET PAR NATURE	9
2.1	Les dépenses de fonctionnement	9
2.1.1	Les charges à caractère général (chapitre 011)	9
2.1.2	Les dépenses de personnel (Chapitre 012).....	11
2.1.3	Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65).....	12
2.1.4	Les intérêts de la dette.....	13
2.1.5	Les opérations d'ordre	13
2.2	Les recettes de fonctionnement	15
2.2.1	Les produits du domaine et de services (Chapitre 70)	16
2.2.2	Les autres impôts, taxes et fiscalité locale (Chapitres 73 & 731).....	16
2.2.3	Les dotations et participations (Chapitre 74)	19
2.2.4	Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75).....	19
2.2.5	Les produits spécifiques (Chapitre 77)	19
2.3	Les dépenses d'investissement	19
2.3.1	Les réalisations 2025	19
2.3.2	Les restes à réaliser reportés en 2026	21
2.4	Les recettes d'investissement	22
2.4.1	Les subventions et le FCTVA.....	22
2.4.2	Les cessions patrimoniales	22
2.4.3	L'emprunt.....	23
3.	L'ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2025	23
4.	LES RATIOS FINANCIERS	24
4.1	Définition des notions d'épargne	24
4.2	Définition du ratio de désendettement.....	26

Introduction

Le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses budgétaires qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné. Par cet acte, est présenté un bilan financier de l'année écoulée.

Une note synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe conformément aux exigences réglementaires (article L2313-1-3° du Code Général des Collectivités Territoriales)

À l'instar du budget, le compte administratif est présenté en deux sections distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la collectivité ; -
- L'investissement qui concerne le patrimoine et engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré, le compte administratif, qui matérialise la réalité de l'exécution, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette différence va constituer les résultats et traduire une capacité ou un besoin de financement.

Une attention particulière est portée à :

- La capacité de désendettement : indicateur clé mesurant la soutenabilité de la dette.
- L'épargne nette : capacité d'autofinancement une fois les charges d'emprunt déduites.

PRECISIONS SUR L'EXERCICE 2025

Lors de l'élaboration du budget, l'objectif retenu était de préserver un niveau d'épargne nette équivalent à celui enregistré au titre de l'exercice 2024.

Pour ce faire, les efforts ont porté sur la maîtrise des charges de fonctionnement.

Ainsi, pour chaque dépense de réparation, la question d'un remplacement de l'équipement a été posée. Il en a été de même pour la réalisation de travaux en régie ou par un prestataire extérieur, pour l'achat ou la location d'engins.

Soutenu par une inflation des prix favorable, l'objectif a été atteint.

La principale difficulté de cet exercice porte sur une perte de lisibilité des données avec le changement de logiciel de gestion financière au mois d'octobre.

Les délais de paiement ou d'encaissement ont également été rallongés du fait de l'indisponibilité de l'outil de gestion durant un mois. Ainsi, certaines recettes de l'exercice 2025 ne seront perçues qu'en 2026.

1. PRESENTATION GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Les tableaux ci-dessous synthétisent les principaux postes de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement et les résultats dégagés pour le Compte Administratif 2025 de la Ville de Billère.

Les données sont conformes au compte de gestion établi par le comptable public.

Synthèse des écritures par section

	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Total section	Dépenses	Recettes	Total section
Exécution réelle 2025	5 103 975,09 €	2 610 206,88 €	- 2 493 768,21 €	17 213 787,89 €	21 676 865,05 €	4 463 077,16 €
Résultats antérieurs	1 187 535,57 €	1 539 987,34 €			2 240 940,00 €	
Solde exécution	6 291 510,66 €	4 150 194,22 €	- 2 141 316,44 €	17 213 787,89 €	23 917 805,05 €	4 463 077,16 €
Report 2024	1 331 963,02 €	883 450,00 €	- 448 513,02 €			
Résultat de clôture	7 623 473,68 €	5 033 644,22 €	- 2 589 829,46 €	17 213 787,89 €	23 917 805,05 €	4 463 077,16 €

L'affectation des résultats au titre du budget 2026 est donc la suivante

Article	Imputation	Section	Montant
001	DEPENSE	INVESTISSEMENT	2 141 316,44 €
1068	RECETTE	INVESTISSEMENT	2 589 829,46 €
002	RECETTE	FONCTIONNEMENT	1 873 247,70 €

1.1 BP 2025 – Section de fonctionnement

		BP + DM 2025	CA 2025
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	4 740 800	3 856 301
012	Charges de personnel	10 867 000	10 798 579
14	Atténuations de produits	188 775	188 771
65	Autres charges de gestion courante	1 607 873	1 558 531
	Dépenses de gestion courante	17 404 448	16 402 182
66	Charges financières	327 000	323 481
	Intérêts réglés à échéance	341 759	
	Intérêts - rattachement des ICNE	-17 259	
	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500	
67	Charges d'opérations spécifiques	6 000	142
68	Dotations aux provisions, dépréciations (créances douteuses)	470	470
D	Dépenses réelles de fonctionnement	17 737 918	16 726 275
042	Transfert entre sections (Amortissements)	506 156	487 512
023	Virement à la section d'investissement (auto-financement)	3 658 134	
D	Dépenses d'ordre de fonctionnement	4 164 290	487 512
D	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	21 902 208	17 213 787
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuation de charges	96 000	89 066
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 200 000	1 038 549
732...	Impôts et taxes (AC CAPBP + FNGIR)	1 382 716	1 382 716
731	Fiscalité locale	12 910 443	12 960 109
74	Dotations et participations	3 413 289	3 398 244
75	Autres produits de gestion courante	329 000	360 200
	Recettes de gestion courante	19 331 448	19 228 884
76	Produits financiers		132
77	Opérations spécifiques	18 300	
773	Mandats annulés		6 606
78	Reprises provisions semi-budgétaires (sur créances douteuses)	1 520	8 187
R	Recettes réelles de fonctionnement	19 351 268	19 243 809
042	Opération d'ordre	310 000	192 116
R	Recettes d'ordre de fonctionnement	310 000	192 116
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 240 940	2 240 940
R	Total des recettes de fonctionnement cumulées	21 902 208	21 676 865
	RESULTAT de la section de fonctionnement		4 463 077

1.2 BP 2025 – Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	CA 2025
20	Immobilisations incorporelles	319 287	183 534
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	1 395 834	483 902
23	Immobilisations en cours	5 910 950	2 149 154
	Dépenses d'équipement	7 626 071	2 816 590
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subvention d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 410 000	1 407 413
26	Participation et créances rattachés		
27	Autres immobilisation financières	171 000	90 075
	Dépenses financières	1 581 000	1 497 488
	Dépenses réelles d'investissement	9 207 071	4 314 078
040	Transfert entre sections	310 000	192 116
041	Opérations patrimoniales	1 569 512	597 781
	Dépenses d'ordre d'investissement	1 879 512	789 897
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	1 187 536	1 187 536
	Total des dépenses d'investissement cumulées	12 274 119	6 291 511
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13	Subventions d'investissement	736 820	116 556
16	Emprunts	1 016 810	1 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et TA)	420 000	408 356
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 539 987	1 539 987
165	Depôts et cautionnement reçu	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 826 700	0
	Recettes réelles d'investissement	6 540 317	3 064 900
021	Virement de la section de fonctionnement	3 658 134	
040	Transfert entre sections (amortissement)	506 156	487 513
041	Opérations patrimoniales	1 569 512	597 781
	Recettes d'ordre d'investissement	5 733 802	1 085 294
	Total des recettes d'investissement cumulées	12 274 119	4 150 194
	DEFICIT de la section d'investissement		-2 141 318

Remarque : les chiffres sont arrondis notamment le déficit

1.3 CA 2025- Bilan de la section de fonctionnement

VILLE de BILLERE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	3 856 301,38	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 038 548,84
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	10 798 578,90	73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 382 715,78
		731 Fiscalité locale	12 980 108,60
		74 Dotations et participations (1)	3 398 244,36
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1 558 530,52	75 Autres produits de gestion courante (1)	360 200,34
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	188 771,00	013 Atténuations de charges (1)	89 066,07
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	16 402 181,80	Total recettes de gestion des services	19 228 883,99
66 Charges financières	323 481,58	76 Produits financiers	131,55
67 Charges spécifiques (1)	142,25	77 Produits spécifiques (1)	6 606,26
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	469,77	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	8 187,24
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 16 726 275,40	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 19 243 809,04

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	487 512,49	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	192 116,01
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 487 512,49	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 192 116,01

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 17 213 787,89	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 19 435 925,05
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 2 240 940,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 17 213 787,89	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 21 676 865,05
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	4 463 077,16
--	---------------------

1.4 CA 2025 - Bilan de la section d'investissement

VILLE de BILLERE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – RÉALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		116 556,11
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	183 534,41	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	483 902,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	2 149 153,33	0,00
Total des réalisations d'équipement		2 816 589,87	1 116 556,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	408 356,97
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 407 413,16	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	90 074,74	0,00
Total des réalisations financières		1 497 487,90	408 356,97
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 4 314 077,77	II 1 524 913,08
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	192 116,01	487 512,49
041	Opérations patrimoniales (8)	597 781,31	597 781,31
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 789 897,32	IV 1 085 293,80

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	5 103 975,09	II + IV	2 610 206,88
--------------	----------------	---------------------	----------------	---------------------

RÉSULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 187 535,57	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 539 987,34

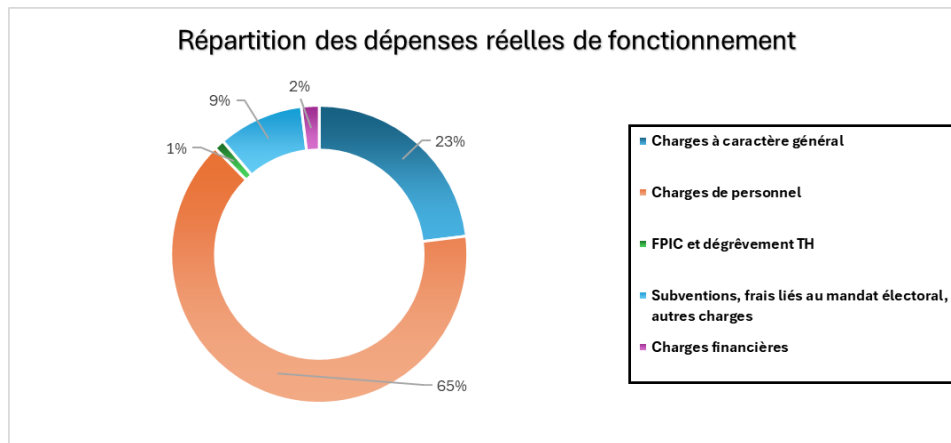
TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	6 291 510,66	II + IV + VI + VII	4 150 194,22
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	-2 141 316,44			

2. L'ANALYSE DETAILLEE DE L'EXECUTION PAR SECTION ET PAR NATURE

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Synthèse de répartition des postes de dépenses réelles de fonctionnement :



2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Pour mémoire, les charges à caractère général comprennent :

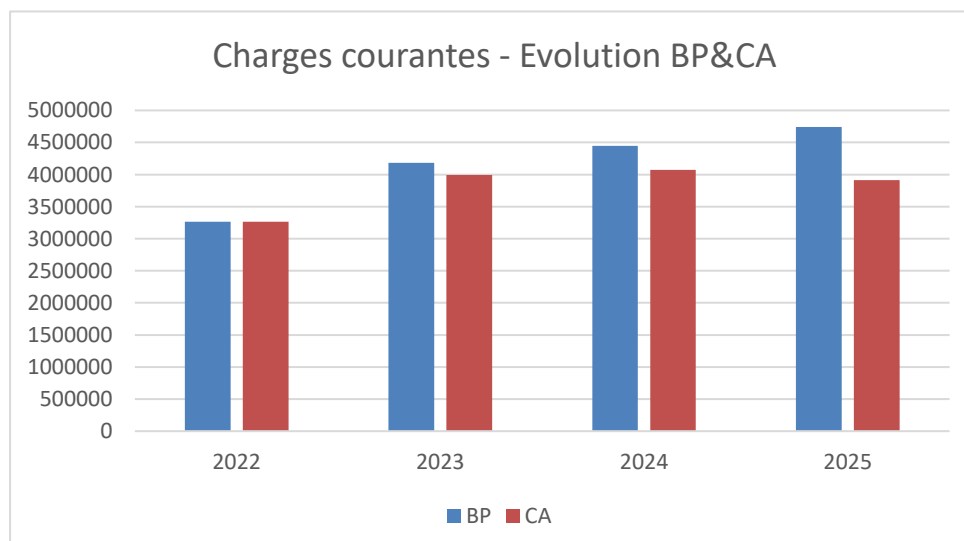
- Les achats de fournitures (carburant, énergie, matériaux, alimentation, etc...) ;
- Les prestations de service (entretien, maintenance, animation, assurances...) ;
- Les charges locatives ;
- La rémunération des honoraires ;
- Les impôts et autres taxes.

Ces charges représentent sur le CA 2025, 23% des dépenses réelles de fonctionnement

L'évolution de leurs montants est principalement conditionnée par les variations des tarifs appliqués par les prestataires extérieurs.

Les collectivités territoriales sont, depuis plusieurs années, sensibilisées pour agir avec prudence dans leurs prévisions budgétaires. Il est recommandé d'anticiper les impacts des risques climatiques, des troubles sociaux, des crises internationales (cf. crise énergétique de 2022)

Ci-dessous une rétrospective de leur évolution.



BP 2025	MANDATE 2025	RATTACHEMENT 2025	RESULTAT	TAUX EXECUTION
4 740 800 €	3 856 301.38 €	54 944.86 €	829 553.76 €	82,50%

Elles s'élèvent globalement à **3 911 246.24 € incluant des engagements non soldés (dépenses réalisées mais non mandatées) de 54 944.86 €.**

Plusieurs facteurs concomitants expliquent ce résultat.

- Un ralentissement des augmentations tarifaires ;
- Une diminution des travaux en régie ;
- Des renégociations de contrats.

2.1.1.1 Un ralentissement des augmentations tarifaires

Chaque contrat de longue durée (supérieur à 12 mois en moyenne) comprend de facto une clause de révision annuelle des tarifs incluant un indice propre à l'objet dudit contrat.

Pris individuellement, les variations des index sont disparates. Cependant, les données relatives à l'inflation permettent de comprendre l'impact sur les résultats.

En 2024, le taux d'inflation s'élevait à 2 %. L'INSEE a calculé pour 2025, un taux d'inflation à 0,9 %.

Les contrats liés à l'achat d'énergies ont même bénéficié d'une diminution des tarifs (exception des taxes afférentes) de l'ordre de 15 % à 20 %.

Cela se retranscrit dans les résultats liés aux fluides¹, à l'alimentation et aux divers contrats de maintenance.

Ecart CA/BP (€)	Ecart CA/BP (%)	NATURE	Observations
253 409,27 €	30%	ENERGIES	Une partie de cette économie provient également des travaux réalisés antérieurement au titre des économies d'énergies. Ex : remplacement d'équipements d'éclairage par des leds, amélioration isolation des bâtiments...
4 023.23 €	5%	ALIMENTATION	Dépenses d'achats alimentaires pour les crèches
57 149,16 €	17 %	MAINTENANCE	Contrat de maintenance de logiciels ou autres équipements

2.1.1.2 Une diminution des travaux en régie

La Cellule Technique Opérationnelle gère les travaux d'entretien des bâtiments et espaces publics mais procède également à des travaux de création valorisant le patrimoine de la commune.

L'effort a été porté en 2025 sur l'entretien du patrimoine existant. Les dépenses liées à l'achat de matériaux ont ainsi diminué.

Ecart CA/BP (€)	Ecart CA/BP (%)	NATURE	Observations
46 388.04 €	23 %	FOURNITURES POUR LES SERVICES TECHNIQUES	Cela comprend l'ensemble des fournitures acquises par le service bâtiments.

¹ Inclus également dans les résultats les économies générées par la renégociation du contrat RCU-GS Lalanne

2.1.1.3 Une renégociation des contrats

La ville de Billère a souscrit en 2022 un contrat de raccordement du groupe scolaire LALANNE et du gymnase Tétin au réseau de chaleur urbain.

Le contrat portait sur un abonnement de 605Kw. A l'usage, il s'est avéré rapidement que cet abonnement était excessif par rapport aux besoins réels.

Après plusieurs mois de négociation, la ville de Billère est parvenue à un accord avec la société PAU BEARN ENERGIES SERVICES concernant une diminution de l'abonnement à 305Kw. Cette modification permet une économie annuelle estimée à 21 000 € pour le contrat.

2.1.1.4 Les postes de charges en augmentation

Depuis plusieurs années, l'un des objectifs prioritaires de la commune est d'optimiser la gestion de ses ressources. Cela implique ainsi un contrôle rigoureux des dépenses et la réalisation d'investissements stratégiques pour diminuer ultérieurement les coûts de fonctionnement.

Cependant, certains postes restent en augmentation :

- Contrat de mutualisation du service informatique avec la CDAPBP : +7000 € (+10% / budgété)
- Vêtements de travail pour les agents : + 3880 (+9% / budgété)
- Les formations : + 18 800 € (+44% / budgété).

2.1.2 Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel (chapitre 012) se sont établies en 2025 à **10 798 579 €**.

Les 10 867 000 € de crédits budgétaires alloués à ce chapitre sur l'exercice budgétaire 2025 ont été utilisés à hauteur de 99,4 %.

Par rapport à l'exécution budgétaire 2024, les dépenses de personnel ont augmenté de 335 102 € (+3,2 % environ).

Les principaux facteurs d'évolution des dépenses de personnel en 2025 (hors Glissement Vieillesse Technicité) ont été :

- Les cotisations retraite CNRACL qui ont fortement augmenté en 2025 (+13 %) principalement à cause d'une hausse du taux de cotisation : + 178 855 € ;
- La fin d'une exonération partielle de certaine cotisation URSSAF qui a généré une augmentation significative des dépenses : + 56 310 € (+5,1 %) ;
- La mise en place du bonus attractivité dans les crèches, partiellement compensée par une aide financière de la CAF (44 650 €) : + 59 000 €.

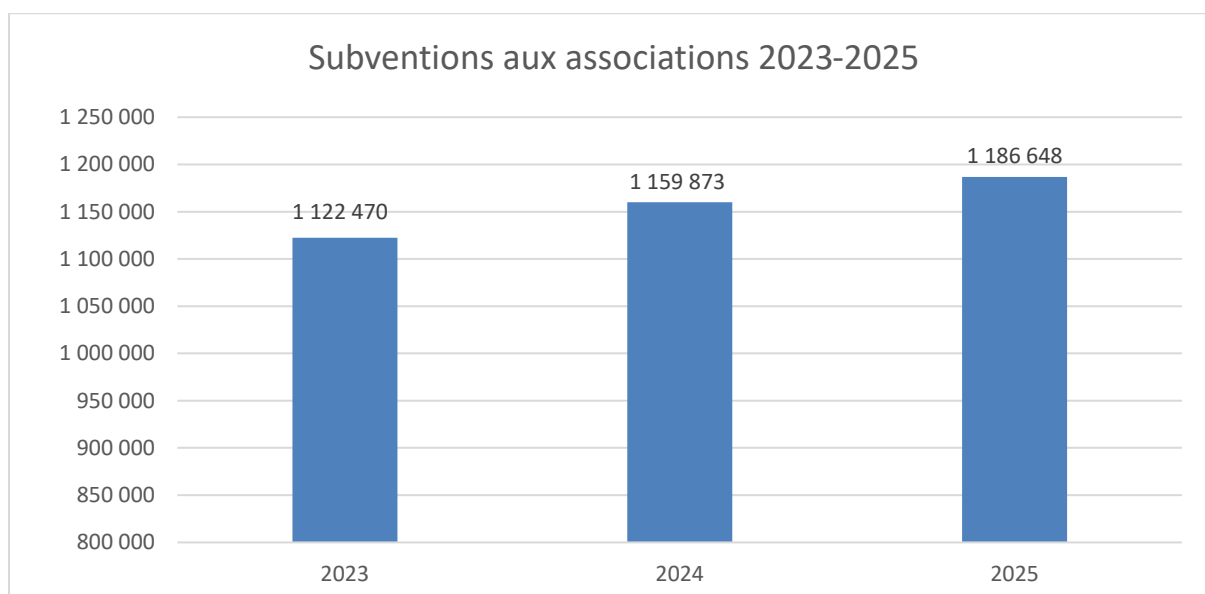
L'évolution des effectifs de 2022 à 2025

	2022	2023	2024	2025
Nombre ETP	232,5	229,2	231,27	231,5
Evolution annuelle	+1,9 %	-1,4 %	+0,9 %	+0,1 %

2.1.3 - Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

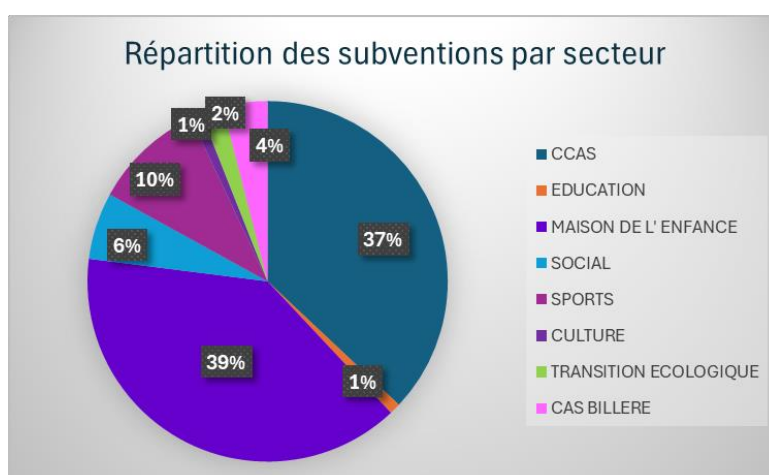
Ce poste regroupant les dépenses obligatoires, les subventions aux associations et les indemnités/formations des élus a été exécuté à 95 % par rapport au BP 2025 pour un montant de **1 558 530 €**.

Concernant les participations volontaires aux associations, La part des **subventions** allouées aux associations et au CCAS (446 000 €) représente **1 186 648 €**.

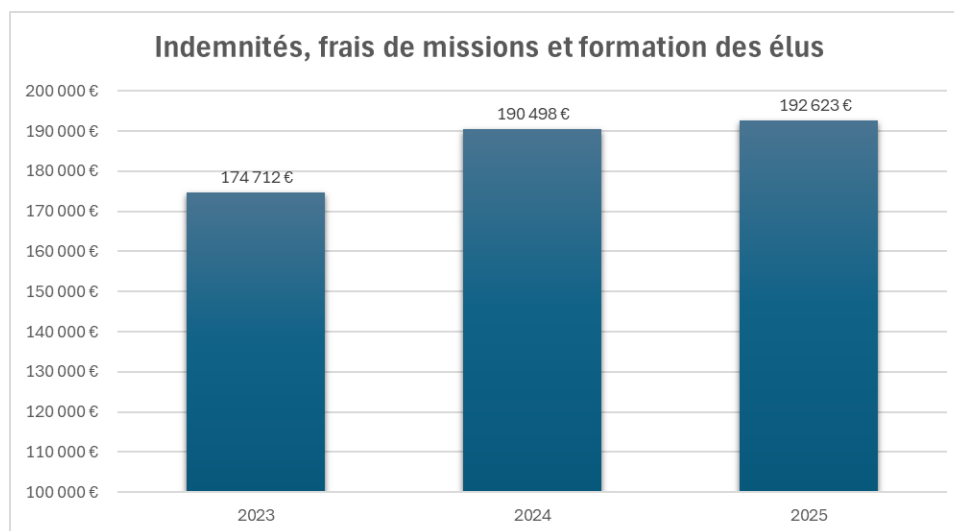


La somme restante de **371 882 euros** correspond aux dépenses obligatoires intégrant notamment les indemnités des élus et diverses participations aux syndicats, les frais de fonctionnement des écoles communales ou la participation aux gratuités des transports sociaux.

La répartition des subventions par secteur d'activité est la suivante :



Concernant les indemnités, les cotisations, les frais de mission et la formation des élus, le montant mandaté en 2025 s'élève à **192 623 €**.



2.1.4 Les intérêts de la dette

Le remboursement de la dette communale se compose de la manière suivante :

- 1 407 413 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital (détail annexes)
- 340 741 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette hors Intérêts Courus Non Echus (ICNE) ² rattachés d'un montant de -17 259.55 € (source : compte de gestion)

Ainsi, les intérêts de la dette représentent 1,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

2.1.5 Les opérations d'ordre

Ces écritures comptables ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement. Elles retracent uniquement les mouvements qui ont un impact sur l'inventaire de la Ville sans avoir de conséquence sur la trésorerie.

2.1.5.1 Amortissements des biens immobiliers et mobiliers (entrées d'actifs)

Les amortissements correspondent à la prise en compte, en comptabilité, de la perte de valeur des biens durables (bâtiments, équipements, matériel...) au fil du temps. Cette pratique est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

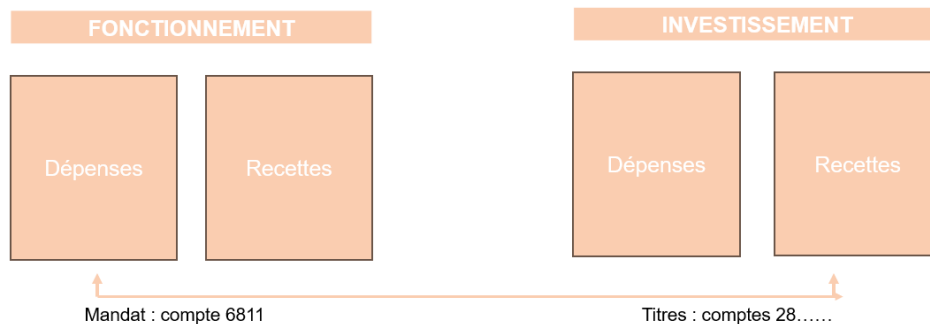
Depuis la mise en place de l'instruction comptable au 1^{er} janvier 2023, les durées et les taux d'amortissement sont fixés par la délibération n°2022-12-14. Par ailleurs, une délibération spécifique (n°2021-04-08) prévoit la neutralisation des amortissements relatifs aux subventions d'équipement (compte 204).

Cette neutralisation permet d'éviter que ces opérations, qui sont purement comptables, n'impactent le résultat de fonctionnement de la collectivité.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par :

² Définition des ICNE : il s'agit des intérêts qui seront réglés sur l'exercice suivant bien que rattaché comptablement en partie à l'exercice en cours

- Une dépense de fonctionnement (la dotation) au compte 6811 ;
- Une recette d'investissement (l'amortissement), aux subdivisions du compte 28.



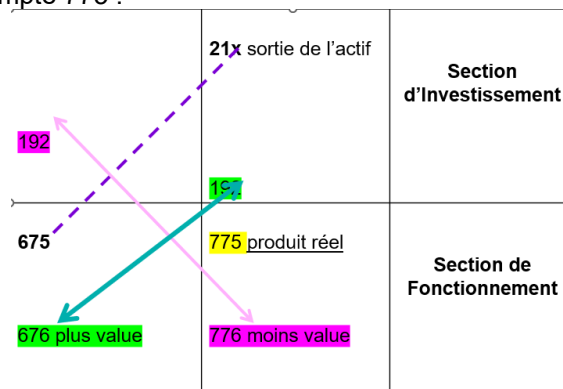
Au titre de l'exercice 2025, les écritures liées aux amortissements s'élèvent à un total de **672 696€**, répartis comme suit :

- Amortissements de l'exercice 2025 : 484 212 €
- Neutralisation des amortissements (compte 204 par une écriture au compte 19) : 188 484 €

La neutralisation vient compenser une partie des amortissements, conformément à la réglementation, afin de préserver l'équilibre du résultat de fonctionnement.

2.1.5.2 Cessions de biens (sorties de l'actif)

Schéma comptable de la cession d'un bien dans un budget communal selon la valeur vénale du bien vendu. Il sera retracé en écritures comptables les plus-values ou moins-values par rapport au produit réel qui figure sur le compte 775 :



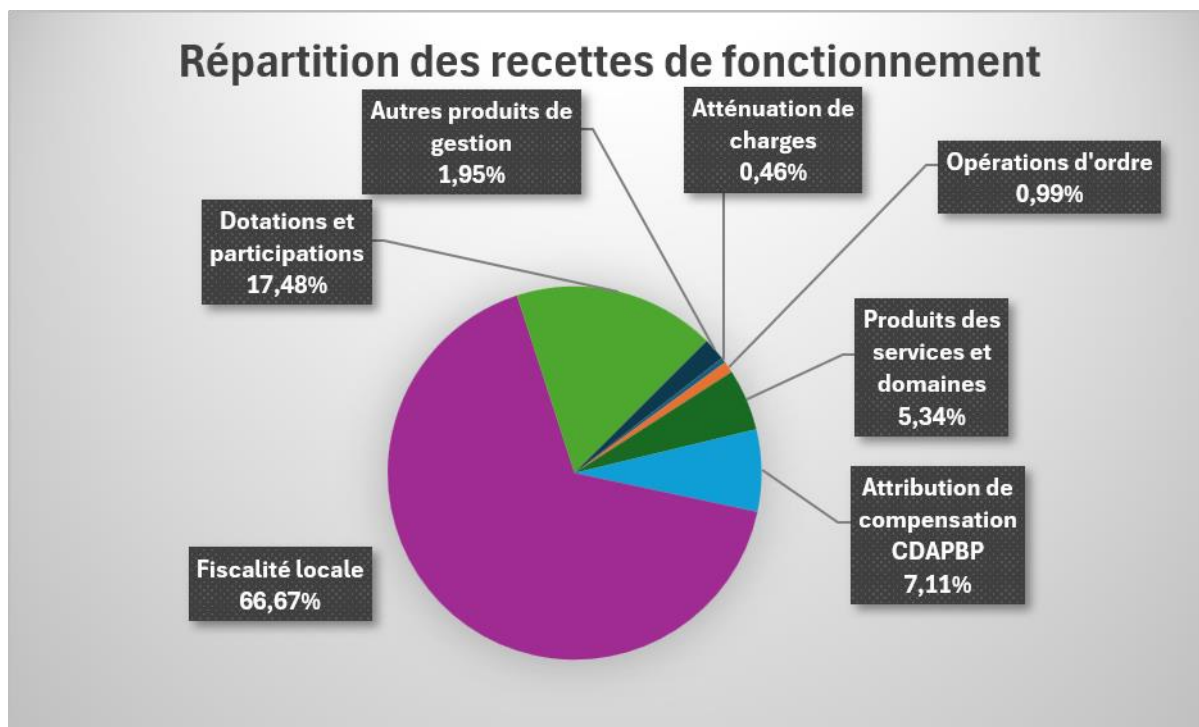
Les opérations de cessions 2025 ont généré des écritures d'ordre entre plus-value et sortie de l'actif pour 3 300 € (Cession délaissée de terrain et cession « Mia » - détaillé supra).

2.1.5.3 Ecritures de fiabilisation de l'inventaire communal avec l'actif du Comptable public

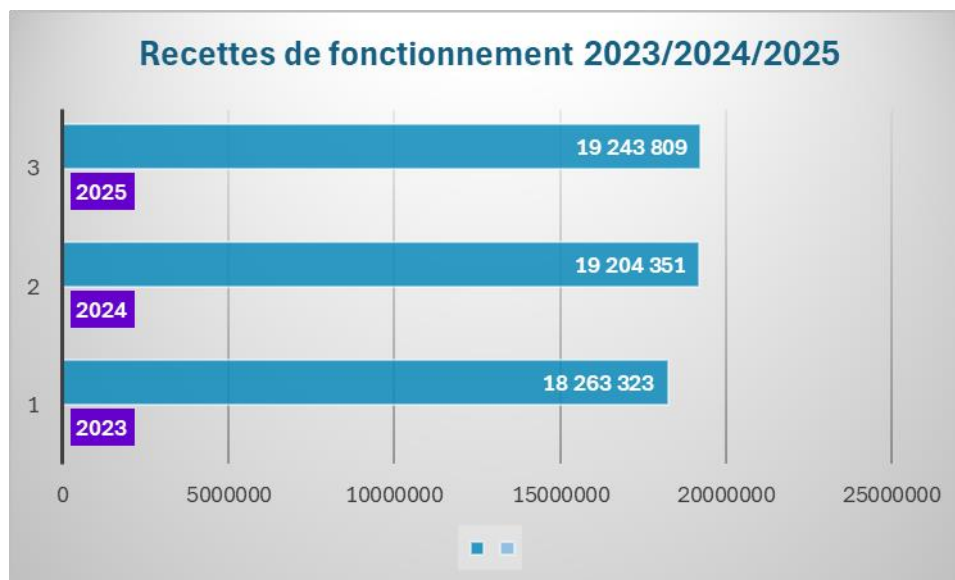
Ce travail de fiabilisation a été rendu obligatoire avec l'instruction M57 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) prévue en 2027. Ce dernier remplacera le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable.

Les opérations établies en 2025 sur des ajustements et ancienneté d'erreurs comptables (année 2007 et année 2018) s'élèvent à 601 414 €.

2.2 Les recettes de fonctionnement



Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2025 :



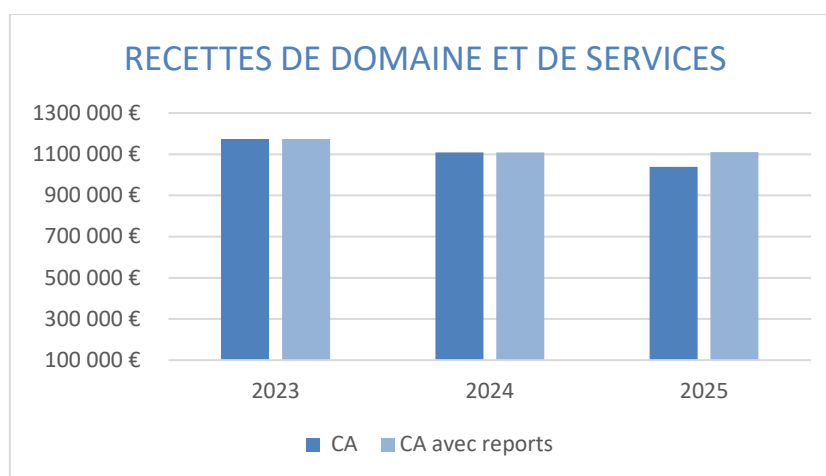
2.2.1 Les produits du domaine et de services (Chapitre 70)

Les recettes de domaine et de services s'établissent à **1 038 548.84 €** en 2025.

Les recettes issues des produits des services sont réparties de la manière suivante par secteur d'activité :

- La restauration scolaire (29 %) ;
- La petite enfance (22 %) ;
- Le sport (13 %) ;
- Les activités de famille, de jeunesse et pass sport santé (4 %) ;
- Les diverses prestations telles que concessions cimetières, redevances du domaine public et mises à disposition du personnel communal (7 %).

Il faut également prendre en compte la part de remboursement des frais d'achat de repas auprès de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration pour le compte du CCAS et de la Maison de l'enfance (25 %).



Sur le graphique En 2025, les recettes du compte administratif sont moins élevées car toutes les recettes n'ont pas été reçues en 2025. Si l'on inclut les reports, le montant du chapitre 70 de 2025 équivaut à celui de 2024.

2.2.2 Les autres impôts, taxes et fiscalité locale (Chapitres 73 & 731 - 732)

Les recettes de fonctionnement de la commune proviennent majoritairement de la fiscalité « locale » à savoir :

- Les impôts directs (67%)
- La fiscalité reversée par l'intercommunalité (7%)

Ainsi, les recettes fiscales en 2024 (recettes directes et attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération) s'élèvent à **949 €³/habitant**.

A titre d'information, la comparaison avec quelques communes de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

	BILLERE	LONS	LESCAR	JURANCON	GAN	PAU
Habitants	14080	14188	9947	7300	5744	78375
Impôts locaux	853 €	540 €	690 €	598 €	510 €	1 071 €
Attribution de compensation	95 €	480 €	532 €	181 €	106 €	71 €
Total	949 €	1 019 €	1 222 €	778 €	616 €	1 143 €

³ Source : année 2024 - DGCL

2.2.2. 1 La fiscalité directe locale

En début d'année, l'état fiscal 1259 présente une estimation des bases d'imposition et des recettes fiscales attendues. Il sert de point de départ pour construire le budget et voter les taux.

En fin d'exercice, l'état fiscal 1288 apporte les données définitives, effectivement constatées.

La comparaison entre ces deux documents permet aux élus de mieux comprendre les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réellement perçu, et ainsi d'apprécier l'exécution de la fiscalité locale.

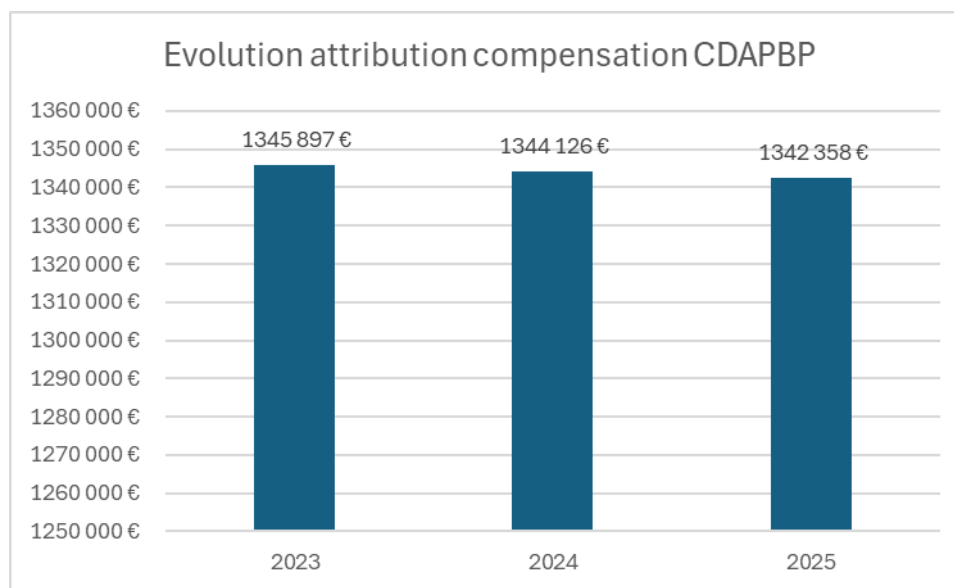
Au titre de l'exercice 2025, elles s'établissent de la manière suivante :

CA 2025			
	Bases 2025 notifiées	Taux 2025	Produit 2025
Taxe Foncier Bâti	22 906 263	42,28%	9 684 768
Taxe Foncier Non Bâti	25 010	48,96%	12 245
			9 697 013
Taxe habitation sur les résidences secondaires	660 919	17,98%	118 833
Taxe habitation sur les logements vacants	604 636	17,98%	108 714
			227 547
Effet Coefficient multiplicateur			2 089 312
Rôles antérieurs / lissage			7 757
TOTAL PRODUIT impôts direct – compte 73111-73118			12 021 629
FNGIR fonds national de garantie individuelle des ressources			40 358
Compensations et exonérations de TF et TH			53 958
TOTAL FISCALITÉ DIRECTE 2025			12 115 945 €

Ecart CA/BP (€)	Ecart CA/BP (%)	NATURE	Observations
-20 027 €	0,16%	FDL	Les sommes perçues de rôles antérieurs et de compensation TH ont permis d'atteindre les prévisions budgétaires BP

2.2.2.2 Les dotations communautaires

Selon le pacte fiscal adopté par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) lors de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le montant de l'attribution de compensation 2025 s'élève à **1 342 358 €**.



2.2.2.3 Les droits de mutations à titre obligatoire (DMTO)

Les droits de mutation sont un impôt indirect partagé entre les départements, les communes et l'Etat lors de transactions immobilières. Le prélèvement des DMTO est effectué par le service de la publicité foncière, pour le compte du département et de la commune où se situe le logement.

Le montant des droits de mutation perçus par la Ville s'élève à **652 752 €**.

Ecart CA/BP (€)	Ecart CA/BP (%)	NATURE	Observations
102 752 €	18,68 %	Taxe communale additionnelle de droit de mutation (TADDEM)	En constante croissance ces dernières années

2.2.2.4 Les autres taxes

Il s'agit essentiellement de la taxe sur la consommation finale d'électricité (222 169 €) et de la taxe locale sur la publicité TLPE (54 767€).

Ecart CA/BP (€)	Ecart CA/BP (%)	NATURE	Observations
-17 831€	-7,42%	TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité)	L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité par un transfert de la taxe communale (TCCFE) en 2023. La gestion et le recouvrement de la TICFE sont transférés à la DGFIP en 2022.
8 767 €	19 %	TLPE (taxe locale sur la publicité)	34 entreprises et enseignes sont concernées

2.2.3 Les dotations et participations (Chapitre 74)

Ces aides financières perçues pour **3 398 244 €** sont composées essentiellement de :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 1 160 205 € ;
- Diverses participations d'organismes publics finançant entre autres les activités du secteur de la famille, de la jeunesse et de la petite enfance : 1 507 498 € ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 378 203 € ;
- Diverses participations extérieures notamment liées aux activités de démocratie locale, sportives et éducatives : 157 059 € ;
- Diverses compensations d'exonération fiscale de Taxe Foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 53 958 € ;
- Diverses dotations (Péréquation, titres sécurisés...) : 141 321 €.

Pour mémoire, il était prévu au BP la somme de **3 413 189 €**.

2.2.4 Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces recettes s'élèvent à **360 200 €** pour 2025. Ce sont notamment les revenus des immeubles (loyers du bureau de poste République, de l'institut de beauté Livia, de la brasserie du Sporting d'Este et du Pau Golf Club) ainsi que la location des salles communales.

2.2.5 Les produits spécifiques (Chapitre 77)

Ce poste de recettes est constitué essentiellement des régularisations d'annulation de mandats sur exercices antérieurs, à hauteur de 3 306 €, ainsi que du produit net des cessions, pour un montant de 3 300 €.

Les cessions ne sont pas prises en compte dans le graphique ci-dessous, celles-ci étant retracées en section d'investissement.

2.3 Les dépenses d'investissement

2.3.1 Les réalisations 2025

Le programme d'investissement payé (auquel il est nécessaire d'ajouter les dépenses engagées) en 2025 s'élève à **2 816 590 €**.

L'effort d'investissement 2025 a concerné notamment :

- **L'entretien de la voirie et de l'éclairage public (1 267 878 € €).**

Les opérations les plus significatives en termes de rénovation, de mise en sécurité et d'aménagement sont les suivantes :

- L'aménagement de la rue Ronsard (147 362,29 €)
- L'aménagement de la rue des Marnières (186 196.01€)
- L'aménagement de la rue de la résistance (64 981.20 €)

Les opérations sur les bâtiments sportifs (233 253 €)

D'importants travaux de rénovation ont été engagés comme le montrent les dépenses ci-dessous :

- La piscine municipale pour 153 047 € (achat de matériel, réfection bassin, accès PMR)
- La rénovation des vestiaires du stade des champs (52 138 €)

- **Le projet des Marnières (hors voiries) (327 550 €)**

- Volet Maîtrise d'œuvre et dépenses annexes : 35 116 € payés en 2025
- Volet travaux : 286 102 € payés en 2025
- Volet cour d'école : 864 € (avis appel concurrence) payés en 2025
- Volet Aires de jeux : 5 468 € (Etudes, mobiliers, avis concurrence) payés en 2025
-

Ci-dessous les opérations réalisées au titre de l'exercice 2025 :

OPERATIONS 2025	MONTANT
OPERATIONS D'AMENAGEMENT	353 130 €
Aménagement linière	7 980 €
Opération Marnières	327 550 €
Vidéosurveillance	17 600 €
VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC	1 267 878 €
Travaux de voirie	1 043 598 €
Equipements	43 038 €
Eclairage Public	159 982 €
Bornes incendie	21 260 €
BATIMENTS	86 376 €
Illuminations	12 589 €
Equipements	23 562 €
Sécurité ERP	1 417 €
Exploitation installations thermiques	48 808 €
LOGISTIQUE	22 299 €
Equipements	15 046 €
Aires jeux	7 253 €
ESPACES VERTS	20 042 €
Piste berges gave	3 588 €
Espaces verts	3 457 €
Mobilier urbain	12 996 €
GARAGE	145 004 €
Véhicules et accessoires	123 409 €
Bornes électriques	17 731 €
Equipements	3 864 €
EDUCATION	154 536 €
Travaux écoles	134 558 €
Mobilier & équipements	19 978 €
CRECHE OPTIMOMES	7 032 €
Opération extension	3 120 €
Mobilier & équipements	3 912 €
CRECHE BABIL	32 333 €
Travaux	23 630 €
Mobilier & équipements	8 702 €
CENTRE LACAOU	2 004 €
Relais petite enfance	1 105 €
Mobilier & équipements	899 €

LOCAUX ASSOCIATIFS	124 414 €
Maison Petite enfance	72 452 €
Lyre tonkinoise	51 962 €
SPORTS	233 253 €
Travaux et équipements piscine	153 047 €
Travaux & Equipements Sporting	1 197 €
Travaux & Equipements Stade des champs	52 138 €
Travaux & Equipements Stade Hugot	1 793 €
Travaux & Equipements Stades (divers)	25 079 €
CULTURE	41 154 €
Opération salle de spectacle	31 356 €
Travaux	504 €
Mobilier & équipements	9 294 €
VIE ASSOCIATIVE	27 620 €
Budget participatif	27 620 €
VILLE DURABLE	105 239 €
Travaux économies Energie	9 496 €
Cuve récupération eau	2 454 €
Géothermie Piscine	23 613 €
Végétalisation cour école	69 675 €
INFORMATIQUE ET EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	194 278 €
Equipements informatiques	1 254 €
Logiciels	94 845 €
Mobiliers, équipements , opérations non ventilées	98 179 €
TOTAL	2 816 590 €

2.3.2 Les restes à réaliser reportés en 2026

Conformément au principe d'annualité budgétaire et au regard de la pluri-annualité de la réalisation des investissements, les dépenses d'investissement engagées en 2025 non terminées à la fin de cet exercice s'élèvent à **1 331 963.02 €**.

Ces dépenses ont été reportées automatiquement sur le BP 2026.

Ci-dessous le détail par opérations identifiées.

RAR BASCULE SUR BP 2026	Total
Acquisition local commercial	145 000,00 €
Bornes incendie	3 037,15 €
Budget participatif	2 541,80 €
Cuve stockage eaux pluviales	4 830,00 €
Diagnostic amiante	2 397,40 €
Eclairage Public	148 233,58 €
Entretien de bâtiments	76 652,86 €
Espaces verts	4 700,39 €
Logiciel Finances	13 174,80 €
Logiciel RH	29 749,16 €
Lyre Tonkinoise -Travaux	75 107,40 €
Mobilier	1 591,20 €
Mobilier urbain	7 360,80 €
Mur de soutènement escalier des marnières	39 838,74 €

Opération Crèche Optimômes-Rénovation	23 878,00 €
Opération Géothermie Piscine	13 488,00 €
Opération Linière	21 243,00 €
Opération Maison petite enfance -Travaux	869,47 €
Opération Marnières-Cour périscolaire	92 039,89 €
Opération Marnières-Travaux	130 216,00 €
Opération Marnières-Aires de jeux	151 924,12 €
Opération Marnières-Mobiliers	2 194,45 €
Restauration sépulture	6 760,00 €
Salle de spectacle	6 192,00 €
Signalétique de rue	18 869,31 €
Stade des champs - Rénovation	23 808,32 €
Stade Hugot - Rénovation	24 458,40 €
Tennis	180,00 €
Travaux de voirie	144 349,92 €
Travaux écoles	25 104,67 €
Végétalisation école Lalanne Maternelle	31 970,40 €
Véhicules, remorques & bennes	29 065,40 €
Vidéosurveillance	25 338,39 €
Total général	1 331 963,02 €

2.4 Les recettes d'investissement

2.4.1 Les subventions et le FCTVA

Les **recettes de fonds propres** d'un montant de **408 357 €** sont composées majoritairement de la taxe d'aménagement (TA) et du Fonds de Compensation de TVA (FCTVA).

Les subventions d'Investissement, d'un montant de **116 556 €**, proviennent de :

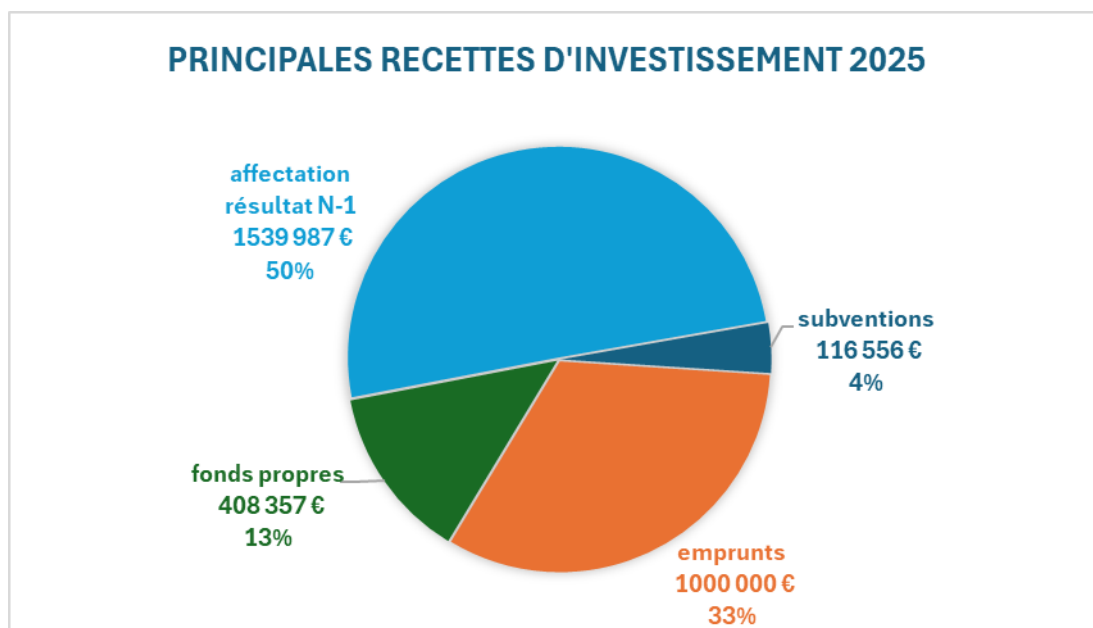
- Divers organismes financeurs :
 - 43 684 € de subvention pour les travaux de la végétalisation des cours d'école ;
 - 17 240 € du solde de l'opération d'éclairage LED des stades municipaux ;
 - 10 359 € du solde du financement du fonds d'innovation pédagogique pour les établissements scolaires ;
 - 9 400 € pour la sécurisation du groupe scolaire des Marnières et l'installation de la vidéoprotection rue des Marnières ;
 - 4 800 € de subvention pour l'achat de matériel pour la crèche Optimômes ;
 - 1 700 € pour l'installation d'espaces « Snoezelen » dans les deux crèches et le Relais Petite Enfance de Billère ;
 - 500 € de participation aux entrées charretières.
- Des amendes de police à hauteur de 28 873 €.

2.4.2 Les cessions patrimoniales

Les cessions s'élèvent à 3 300 € pour l'exercice, comprenant :

- La vente du terrain de la parcelle AL 632 à la suite de désaffectation et déclassement (délibération 2021-06-11) par acte notarié du 29/04/2025 pour la somme de 2 800 € ;
- La reprise du véhicule électrique MIA pour 500 €.

Le graphique ci-dessous représente le **financement de l'investissement 2025**, sans les cessions :



2.4.3 L'emprunt

En 2025, la Ville de Billère a contracté un emprunt auprès du Crédit Mutuel, à l'issue d'une consultation de l'ensemble de ses partenaires bancaires.

Cet emprunt, d'un montant de **1 000 000 €**, a été souscrit sur une durée de **20 ans**, à un **taux fixe de 3,50 %**.

Il a vocation à participer au financement des investissements de l'exercice 2025.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre d'une gestion maîtrisée de l'endettement communal, permettant de soutenir la politique d'investissement tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité.

3. L'ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'établit à **11 824 154 €**.

Sur l'exercice, la dette communale se compose de 22 emprunts, exclusivement à taux fixe. Par conséquent, l'ensemble de ces emprunts est classé en catégorie 1A selon la charte de bonne conduite dite « charte Gissler », traduisant une absence de risque financier.

Le taux moyen de l'encours de dette ressort à 2,83 %.

4. LES RATIOS FINANCIERS

L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE ET LES EQUILIBRES DU BUDGET COMMUNAL

4.1 Définition des notions d'épargne

Il existe trois indicateurs clefs concernant la santé financière d'une commune :

- L'épargne de gestion ;
- L'épargne brute ;
- L'épargne nette.

❖ **L'épargne de gestion** correspond à l'excédent brut de fonctionnement sur un exercice

LA FORMULE DE CALCUL EST LA SUIVANTE :

ÉPARGNE DE GESTION = RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) HORS INTERETS DE LA DETTE

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations de l'État (DGF, chapitre 74), les produits des services (cantine, crèche, chapitre 70) et les revenus du patrimoine.

Les dépenses réelles de fonctionnement incluent les charges de personnel (chapitre 012), les charges à caractère général (énergie, fournitures, chapitre 011), les charges de gestion courante (subventions aux associations, chapitre 65).

L'épargne de gestion est le premier indicateur d'une maîtrise des dépenses courantes. Elle reflète la capacité d'autofinancement de la commune en excluant la charge des intérêts de la dette.

❖ **L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (concernant les charges et les produits réels) sur un exercice,

LA FORMULE DE CALCUL EST LA SUIVANTE :

ÉPARGNE BRUTE = RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations de l'État (DGF, chapitre 74), les produits des services (cantine, crèche, chapitre 70) et les revenus du patrimoine.

Les dépenses réelles de fonctionnement incluent les charges de personnel (chapitre 012), les charges à caractère général (énergie, fournitures, chapitre 011), les charges de gestion courante (subventions aux associations, chapitre 65) et les intérêts de la dette (chapitre 66).

L'épargne brute doit permettre de :

- Rembourser le capital de la dette
- Financer l'investissement

Le taux d'épargne brute est l'indicateur utilisé pour juger des marges de manœuvres de la commune générées par sa section de fonctionnement.

Il se calcule comme suit :

$$\text{Taux d'épargne brute (\%)} = \frac{\text{Épargne brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}} \times 100$$

Au titre de l'exercice 2025, le taux d'épargne brute s'élève à 13%.

D'après les données comparatives de la DGFIP, l'analyse de ce résultat s'effectue suivant la classification ci-après :

- **Au-dessus de 15%** : La situation est saine, voire très confortable. La commune dispose d'une marge de manœuvre importante pour investir ou se désendetter.
- **Entre 10% et 15%** : C'est la moyenne généralement constatée pour une gestion équilibrée. La vigilance reste de mise.
- **Entre 7% et 10%** : Zone de vigilance. Les marges se réduisent. Le moindre choc exogène (hausse de l'énergie, baisse de dotation) peut faire basculer la commune.
- **En dessous de 7%** : Seuil d'alerte critique. La capacité de la commune à entretenir son patrimoine et à rembourser sa dette est compromise.

❖ **L'épargne nette** correspond à l'excédent réellement disponible pour investir.

LA FORMULE DE CALCUL EST LA SUIVANTE :

ÉPARGNE NETTE = ÉPARGNE BRUTE - REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (COMPTE 16)

Au titre de l'exercice 2025, l'épargne nette s'élève à 1 095 940 €.

La jauge de cet indicateur se décompose en trois niveaux :

- **Épargne nette positive** : La commune dispose de fonds propre pour investir.
- **Épargne nette proche de zéro** : La vigilance est de mise à court ou moyen terme. La commune devra emprunter pour la totalité de ses investissements, ce qui augmentera la dette future.
- **Epargne nette négative** : sauf situation exceptionnelle gérée par des lignes de trésorerie (retards de versement de subvention par exemple), cela signifie que la commune emprunte pour rembourser sa dette.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
EPARGNE DE GESTION	3 285 794 €	2 758 241 €	2 826 834 €
EPARGNE BRUTE	2 929 778 €	2 416 977 €	2 503 353 €
EPARGNE NETTE	1 595 822 €	1 075 816 €	1 095 940 €

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Fiscalité directe locale et fiscalité indirecte (chapt 73)	13 851 720 €	14 248 219 €	14 342 824 €
Dotations de l'Etat : DGF, DSU, DNP,...(Chapt 74 -741)	1 472 616 €	1 550 351 €	1 549 633 €
Autres Dotations, subventions & participations (Chapt 74)	1 693 569 €	1 567 115 €	1 848 612 €
Ventes & prestations de services (Chapt 70)	1 173 753 €	1 108 274 €	1 038 549 €
Autres produits de gestion courante (Chapt 75 & Chapt 76)	222 261 €	255 004 €	360 332 €
Atténuations de charges (Chapt 013)	332 175 €	295 536 €	89 066 €
Produits de cessions et autres spécifiques - chapitre 77	288 507 €	335 347 €	6 606 €
Reprise de provisions des créances douteuses – chapitre 78	9 000 €	- €	8 187 €
Total des recettes réelles (hors chapitres 77 et 78)	18 746 094 €	19 024 499 €	19 229 016 €
Charges à caractère général (Chapt 11)	3 992 590 €	4 073 848 €	3 856 301 €
Dépenses de personnel (Chapt 12)	9 778 157 €	10 463 477 €	10 798 579 €
Autres charges de gestion courante dont Subv° (Chapt 65)	1 539 309 €	1 571 659 €	1 558 531 €
Prélèvement FPIC + divers (Chapt 014)	150 244 €	157 274 €	188 771 €
Charges financières (Chapt 66)	356 016 €	341 264 €	323 481 €
Charges spécifiques - chapitre 67	5 530 €	6 018 €	142 €
Provision de créances douteuses – chapitre 68	17 205 €	5 890 €	470 €
Total des dépenses réelles (hors chapitres 67 et 68)	15 460 300 €	16 266 258 €	16 402 182 €
Capital de la dette (Chapt 16)	1 333 956 €	1 341 161 €	1 407 413 €

4.2 Définition du ratio de désendettement

Le **ratio de désendettement** (aussi appelé *capacité de désendettement*) mesure le **nombre d'années théoriques nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette**, en y consacrant toute son épargne brute (c'est-à-dire sa capacité d'autofinancement).

LA FORMULE DE CALCUL EST LA SUIVANTE :

CAPACITE DE DESENDETTEMENT = ENCOURS DE LA DETTE / EPARGNE BRUTE

Cet indicateur est essentiel car il permet :

- D'évaluer la soutenabilité de la dette de la commune,
- De mesurer la marge de manœuvre financière pour investir,
- D'apprécier le niveau de risque financier, notamment vis-à-vis des autorités de contrôle (Préfecture...) et des partenaires bancaires.

Il constitue un outil d'analyse privilégié dans le cadre du contrôle budgétaire et de la gestion financière locale.

Selon la DGCL (Direction générale des collectivités locales), **les seuils d'appréciation** sont les suivants :

- 0 à 5 ans : situation très saine
- 5 à 8 ans : situation saine
- 8 à 12 ans : vigilance nécessaire
- 12 à 15 ans : situation tendue
- > 15 ans : situation préoccupante / critique

Au 31/12/2025, la commune présente une **capacité de désendettement de 4,8 années**. Cela traduit :

- Une capacité d'autofinancement raisonnable
- Une marge de manœuvre permettant de financer de futurs investissements sans dégrader l'équilibre financier.

En conclusion, la situation financière de la commune, au regard de ce ratio, apparaît **solide et maîtrisée**.

Indicateurs	Valeur	Evaluation
Epargne brute	13%	Gestion équilibrée
Epargne nette	1 095 940 €	Supérieur à l'année 2024
Désendettement	4.8 ans	Situation très saine